

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-044**

L'an deux mille vingt quatre  
Le douze septembre  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 05 septembre 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, Mme Corinne PASSERAT, M. Éric BERTELOOT, M. Jean-Pierre BETEND, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Johan CHEVRIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Absents Excusés :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

**Objet de la délibération : FINANCES - Décision modificative n°1/2024 - Ouverture de crédits au chapitre 041 en dépenses et en recettes en investissement.**

Mme Sheila MICHEL expose,

Il est nécessaire d'ouvrir les crédits au chapitre budgétaire 041 Opérations patrimoniales de 3 960,00 € en dépenses et en recettes en investissement du fait du remboursement de l'avance d'une entreprise concernant le marché de la maison de la Place pour passer les écritures d'ordre budgétaire. Il n'y a aucune modification sur la section de fonctionnement du budget. La décision modificative n° 1 du budget 2024 s'équilibre comme suit :

	Budget actuel	Décision modificative	Total
Section investissement dépenses	2 437 478,03 €	CH041/compte 21318 +3 960,00 €	2 441 438,03 €
Section investissement recettes	2 437 478,03 €	CH041/compte 238 +3 960,00 €	2 441 438,03 €

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1/2024, comme exposée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération votée à 5 abstentions (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Jean-Luc ARCADE, Francis MARCHAL et Mickaël MAISTRE) et 16 pour.**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

